



ARRETE N° 72-2026

**RELATIF A LA MODIFICATION DE L'ARRETE N° 40-2026
PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE
A MONSIEUR JEAN CLAUDE BOYER, ADJOINT SPECIAL DE BRAS SEC**

LA MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-18 qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ;

VU le procès-verbal en date du 29 mars 2026 fixant à huit le nombre des adjoints et portant élection du Maire et des adjoints ;

VU l'arrêté n° 40-2026 en date du 21 avril 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean Claude BOYER, adjoint spécial de Bras Sec.

CONSIDERANT que **Monsieur Jean Claude BOYER** a été élu adjoint spécial ;

CONSIDERANT que l'ampleur et la diversité des questions ressortissant de l'administration municipale rendent nécessaire une collaboration active et permanente des adjoints et des conseillers municipaux.

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'article 1 de l'arrêté n° 40-2026 en date du 21 avril 2026 est modifié comme suit :

- Délégation permanente est donnée à **Monsieur Jean Claude BOYER**, adjoint spécial, pour exercer nos fonctions dans les affaires relevant du domaine suivant :
 - **Relations de proximité du quartier de Bras Sec.**

A ce titre, délégation de fonction et de signature lui est attribuée dans ces domaines de compétences en liaison pour tous les courriers et pièces administratives concernant toutes actions concernant :

- ✓ Le bon fonctionnement des services présents sur son quartier ;
- ✓ La gestion des dossiers relatifs au développement, au désenclavement et à la vie du quartier ;
- ✓ Les relations avec les habitants, les agriculteurs et les associations du secteur ;
- ✓ Le suivi de l'évolution des projets d'aménagement et des travaux réalisés sur ce quartier en relation avec les élus délégués dans d'autres domaines ;
- ✓ La coordination et le contrôle des services communaux lors d'interventions sur le quartier ;
- ✓ La coordination des actions de secours en cas d'isolement ;
- ✓ La représentation de la Maire lors des conseils de quartier et des rencontres locales.

➤ Délégation permanente est donnée à **Monsieur Jean Claude BOYER**, adjoint spécial, pour exercer nos fonctions dans les affaires relevant des domaines suivants :

- **Prévention de la sécurité, salubrité publique et actions de tranquillité ;**
- **Commission de sécurité des établissements recevant du public ;**
- **Gestion des risques.**

A ce titre, délégation de fonction et de signature lui est attribuée dans ces domaines de compétences en liaison pour tous les courriers et pièces administratives concernant toutes actions concernant :

- ✓ La gestion des dossiers relatifs à la police municipale, à l'hygiène publique et à la prévention routière ;
- ✓ Les relations avec la Gendarmerie, les pompiers, les services de l'Etat ;
- ✓ Le suivi de l'évolution des projets de sécurité civile et des campagnes de salubrité ;
- ✓ La coordination et le contrôle des services communaux de la police municipale et de l'hygiène ;
- ✓ La représentation de la Maire dans les instances de sécurité (CLSPD) et des interventions sur le terrain.

ARTICLE 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté n° 40-2026 demeurent inchangées.

Fait à Cilaos, le 24 juin 2026

Notifié le 24/06/26

Signature de l'intéressé

La Maire

Laïla NASSIBOU



Certifié exécutoire par la Maire compte tenu de la réception en sous-préfecture le 25 juin 2026

N° acte : 13951778

Identifiant : 974-219740248-20260624-24062026_DEL-AI